

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX

PROCÈS-VERBAL 10 septembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix tenue à l'hôtel de ville de Notre-Dame-de-la-Paix, lundi le 10 septembre 2018, à 20h00.

Présents :

Le maire :

François Gauthier

Les conseillères :

Carol-Sue Ash Monique Côté

Les conseillers:

Tommy Desiardins

Jean-Paul Rouleau

Directrice générale et

Chloé Gagnon

secrétaire-trésorière

Crilde Gagne

Absent :

La conseillère

Myriam Cabana

Le conseiller :

Daniel Bock

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 20h00 par Monsieur François Gauthier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Chloé Gagnon, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2018-09#01

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

4. Adoption des procès-verbaux

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 juillet 2018

2018-09#02

Il est proposé par madame la conseillère Monique Côté et résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire tenu le 9 juillet 2018 soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 juillet 2018

2018-09#03

Il est proposé par monsieur le conseiller Tommy Desjardins et résolu que le procèsverbal de la séance extraordinaire tenue le 23 juillet 2018 soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 21 août 2018

2018-09#04

Il est proposé par monsieur le conseiller Tommy Desjardins et résolu que le procèsverbal de la séance extraordinaire tenue le 21 août 2018 soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

5. RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES COMITÉS



Nº de résolution ou annotation

6. FINANCES ET ADMINISTRATION

Approbation des comptes à payer

2018-09#05

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu que les prélèvements automatiques au montant de 51 858,87 \$ et les chèques numéros 9770 à 9789 totalisant un montant de 88 585,87\$ du mois de juillet et août 2018, soient approuvés, certains annulés.

Adoptée à l'unanimité.

Congédiement de l'employé numéro 21

2018-09#06

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la directrice générale et du maire exposant les motifs du congédiement de l'employé numéro 21;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu d'entériner le congédiement de l'employé portant le numéro 21 signifié le 27 août 2018 par la directrice générale et le maire.

Adoptée à l'unanimité.

Participation au colloque de zone de l'ADMQ

2018-09#07

CONSIDÉRANT QUE Chloé Gagnon est membre de l'ADMQ;

CONSIDÉRANT QUE le colloque de zone pour la région de l'Outaouais aura lieu les 18 et 19 octobre prochain au Château Cartier;

CONSIDÉRANT l'importance d'assister à ce colloque pour la formation reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Côté et résolu d'autoriser la participation de Chloé Gagnon au colloque de zone de l'ADMQ se tenant au Château Cartier pour un montant de 200,00\$ et que le frais de déplacement et ses dépenses lui soient remboursés.

Adoptée à l'unanimité.

7. TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE

Affichage du poste de chauffeur, opérateur et journalier

2018-09#08

CONSIDÉRANT QU'un poste s'est libéré au sein de l'équipe des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE ce poste doit être comblé rapidement pour éviter le retard dans les travaux prévus par les travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carol-Sue Ash et résolu d'entériner l'affichage du poste de chauffeur, opérateur et journalier par la directrice générale débutant le 29 août 2018 et prenant fin le 20 septembre prochain.

Adoptée à l'unanimité.

Achat d'un verseur pour le camion à ordures

2018-09#09

CONSIDÉRANT QUE le verseur du camion à ordures nécessite des réparations pour fonctionner normalement;

CONSIDÉRANT QU'il est dangereux pour les employés effectuant les collectes d'utiliser le verseur puisque les risques de blessures sont augmentés vu le mal fonctionnement de celui-ci;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Saniquip Inc. au montant de 3 370,95\$ excluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Tommy Desjardins et résolu d'autoriser l'achat d'un nouveau verseur pour le camion à ordures selon la soumission de Saniquip inc. pour un montant de 3 370,95\$ excluant les taxes



applicables dans le but de prévenir les accidents pouvant survenir lors de l'opération d'un verseur déficient.

Adoptée à l'unanimité.

Achat d'une lance pour le service d'incendie

2018-09#10

CONSIDÉRANT QU'une lance de service d'incendie nécessite un remplacement;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la compagnie L'Arsenal au prix de 735,00\$ excluant les taxes applicables pour l'achat d'une nouvelle lance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Côté et résolu de procéder à l'achat d'une lance pour le service d'incendie au montant de 735,00\$ excluant les taxes applicables tel que prévu par la soumission présentée par la compagnie L'Arsenal.

Adoptée à l'unanimité.

Embauche d'un pompier volontaire

2018-09#11

CONSIDÉRANT le manque de pompier volontaire disponible dans la journée;

CONSIDÉRANT QUE Chloé Gagnon s'est porté volontaire pour être pompier volontaire pour le service d'incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation de Yves Lauzon sur son embauche:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu que le conseil municipal embauche Chloé Gagnon à titre de pompier volontaire.

Adoptée à l'unanimité.

Habillement des pompiers

2018-09#12

CONSIDÉRANT QUE certains pompiers du service d'incendie de Notre-Dame-de-la-Paix obtiendront leur diplôme lors d'une cérémonie cet automne;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fourni un uniforme aux pompiers et que celui-ci n'a pas encore été fourni à ces pompiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Côté et résolu d'autoriser l'achat des uniformes pour les pompiers obtenant leur diplôme cet automne.

Adoptée à l'unanimité.

Disposition de l'asphalte recyclé

2018-09#13

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose de 2 500 tonnes d'asphalte recyclé à son entrepôt:

CONSIDÉRANT QU'une partie servira pour les accotements dans le projet de resurfaçage du rang Sainte-Augustine et pour certains travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire disposer de la quantité restante d'asphalte recyclé présente à son entrepôt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Tommy Desjardins et résolu d'utiliser l'asphalte recyclé pour les accotements du projet de resurfaçage du rang Ste-Augustine et pour certains travaux fait en régie interne par la voirie et de disposer de la quantité restante.

Adoptée à l'unanimité.

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE



N° de résolution ou annotation

Octroi d'une aide financière au Chœur de Pom

2018-09#14

CONSIDÉRANT QUE, par les années passées, Le Chœur de Pom recevait une aide financière par la MRC de Papineau d'un montant variant entre 1 000\$ et 1 500\$ par année:

CONSIDÉRANT QUE le Chœur de Pom ne rencontre plus les critères d'octroi de l'aide financière vu le caractère récurrent de leurs activités;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été faite auprès de toutes les municipalités de la région dans le but de palier au retrait de cette aide financière essentielle aux activités du Chœur de Pom;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Côté et résolu d'octroyer une aide financière récurrente de 100\$ par année au Chœur de Pom pour permettre de palier au retrait de l'aide financière de la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité.

Aide financière Les déjeuners à l'école

2018-09#15

CONSIDÉRANT QUE le projet Les déjeuners à l'école des écoles Providences et J-M-Robert sera relancé pour une troisième année;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été faite auprès de la Municipalité pour aider le financement de ce projet pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE les enfants du territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix fréquentent ces écoles et que nous faisons partie d'un milieu défavorisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carol-Sue Ash et résolu d'autoriser une aide financière de 100\$ pour la prochaine année pour le projet Les déjeuners de l'école dans le but d'aider les familles défavorisées à offrir un déjeuner sain aux enfants dans le besoin.

Adoptée à l'unanimité.

Politique de soutien aux projets structurants

2018-09#16

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été faite auprès de la MRC de Papineau dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants dans le but de pourvoir le bureau municipal et les salles communautaires de systèmes de climatisation;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 20 000\$ a été alloué dans le cadre de cette subvention pour permettre à la Municipalité de réaliser ce projet;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été effectué auprès de cinq (5) fournisseurs différents;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue de la part de Réfrigération RM au montant de 34 890,65\$ excluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu de procéder à l'installation des systèmes de climatisation selon les modalités de la soumission de Réfrigération RM pour un montant de 34 890,45\$ excluant les taxes applicables et de prendre le montant excédant la subvention dans le surplus non affecté et d'autoriser la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11. LOISIRS ET CULTURE

Rapport écrit du responsable de la bibliothèque et du centre communautaire

M. Aimé Morin, responsable de la bibliothèque et du centre communautaire, dépose son rapport d'activités au conseil municipal pour les mois de juillet et août.



Prêt des salles municipales pour le Club la Paix d'Or

2018-09#17

CONSIDÉRANT QUE le Club la Paix d'Or utilise les salles communautaires de la Municipalité dans le cadre de leurs activités régulières;

CONSIDÉRANT QUE ces activités ont lieu tous les jeudis soir du mois de septembre à la mi-mai, ainsi que les lundis et mercredis pour les cours de mises en forme;

CONSIDÉRANT la disponibilité des salles pour les plages horaires demandées et la mise à la disposition de celles-ci pour les citoyens de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Tommy Desjardins et résolu d'autoriser le prêt des salles communautaires au Club la Paix d'Or pour la tenue de leurs activités régulières et pour les activités de mises en forme offerte par le club et pour certaines activités tenus en dehors des plages horaires régulières pour les deux prochaines années.

Adoptée à l'unanimité.

Prêt des salles municipales pour le Club Quad Petite-Nation

2018-09#18

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Petite-Nation a fait la demande pour le prêt d'une salle communautaire pour la tenue de leur réunion mensuelle et leur assemblée générale annuelle:

CONSIDÉRANT QUE ces réunions auront lieu tous les 2^e mercredis de chaque mois jusqu'en mai 2019 et que l'AGA aura lieu le 16 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la salle leur était prêtée dans les années passées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu d'acquiescer à la demande du Club Quad Petite-Nation pour le prêt d'une salle communautaire pour la tenue de leur réunion mensuelle chaque deuxième mercredi du mois et pour leur assemblée générale annuelle tenue le 16 septembre prochain.

Adoptée à l'unanimité.

Prêt de la salle communautaire pour la soirée Rétro

2018-09#19

CONSIDÉRANT QU'une soirée rétro est organisée le 27 octobre prochain pour amasser des fonds pour le Festival de la Patate;

CONSIDÉRANT QU'une demande pour le prêt de la salle a été faite auprès de la Municipalité par madame Suzon Côté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu d'autoriser le prêt de la salle pour la soirée rétro dans le but d'amasser des fonds pour le Festival de la Patate.

Adoptée à l'unanimité.

12. DIVERS

- Élections provinciales le 1^{er} octobre prochain.
- Remerciement de la Municipalité de Saint-André-Avellin pour le prêt du camion au Service d'incendie pendant la réparation du nôtre.

13. CERTIFICAT DE CRÉDIT

Certificat de la secrétaire-trésorière et directrice générale

Je soussignée, Chloé Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut ont été autorisées.

Me Chloé Gagnon, Directrice générale et secrétaire-trésorière

14. PÉRIODE DE QUESTIONS



Nº de résolution ou annotation

15. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

2018-09#20

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame la conseillère Monique Côté et résolu que la présente séance soit levée à 20h51.

Adoptée à l'unanimité.

Me Chloé Gagnon, Directrice générale et secrétaire-trésorière

François Gauthier,

Maire